



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DEROGATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Demande de dérogation à remplir par la famille désirant scolariser son enfant à Crespières

Parents :

Nom et prénom du représentant légal :
.....

N° de téléphone :

Motifs de la demande :

.....

Fait à Le

Signature

Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

M

F

Adresse :

.....

Classe :

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Le Maire de la commune de M soussigné,

1) accepte la dérogation et s'engage à payer les frais de scolarité :

Maternelle 1067.14 €

Élémentaire : 914.69 €

2) accepte la dérogation sans paiement des frais de scolarité :

Accord de réciprocité (convention)

Enfant(s) gardé(s) quotidiennement par des grands parents habitant Crespières

Autres, à préciser

3)

refuse la dérogation.

Fait à le

Signature

AVIS DE LA DIRECTRICE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE D'ACCUEIL

La directrice de l'école élémentaire Emilie du Châtelet de Crespières, Mme Pascale MONFORT, émet un avis :

Favorable

Défavorable

Fait à Crespières, le

Signature

Le Maire de la commune de Crespières, Adriano BALLARIN,

Autorise

N'autorise pas

L'inscription de l'enfant à l'école primaire Emilie du Châtelet de Crespières, pour l'année 2017 / 2018 .

Fait à Crespières, le

Le Maire
Adriano BALLARIN